



ORCHESTRE
PHILHARMONIQUE
DE STRASBOURG
ORCHESTRE NATIONAL

REGLEMENT DE CONCOURS

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg recrute

une contrebasse solo

Concours le mercredi 15 mai 2024

Le pupitre des contrebasses comprend deux solistes qui peuvent être amenés à jouer côte à côte.

Début des épreuves à 9h30 (tirage au sort de l'ordre de passage à 9h15). Toutes les épreuves ont lieu à Strasbourg, Palais de la musique et des Congrès. Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.

Inscriptions sur www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « Orchestre », puis « concours et recrutements » le dimanche 5 mai 2024 au plus tard.

PROGRAMME

Diapason de l'Orchestre : LA 442
Archet français ou allemand, accord orchestre

➤ **Le choix des pièces demandées à chaque tour se fera le jour du concours**

Concertos :

DITTERSDORF : Concerto en mi majeur – 1^{er} mouvement (coupures mes. 73 à 83 + mes. 99 à 109) / 2^{ème} mouvement (deux mouvements sans cadences)

BOTTESINI : Concerto n°2 en si mineur – 1^{er} et 2^{ème} mouvements (deux mouvements avec cadences)

Traits d'orchestre (téléchargeables sur notre site internet <https://philharmonique.strasbourg.eu/> sous la rubrique « concours et recrutements ») :

TCHAIKOVSKY : Roméo et Juliette, Ouverture-Fantaisie – Allegro giusto

BEETHOVEN : Symphonie n°5 – 3^{ème} mouvement

R. STRAUSS : Ein Heldenleben

BRUCKNER : Symphonie n°7 – 1^{er} mouvement

VERDI : Otello – 4^{ème} acte

STRAVINSKY : Pulcinella, 7.Vivo

GINASTERA : Variaciones concertantes – variation XI

MOZART : Symphonie n°35 – Finale

BERLIOZ : Benvenuto Cellini, Ouverture

HAYDN : Symphonie n°31

SCHUBERT : Symphonie n°7 – Finale

MENDELSSOHN : Symphonie n°4

VERDI : Rigoletto – 1^{er} acte, scène 3, « Duetto »

- ***Merci de bien vouloir prendre en compte les différentes annotations et coupures des partitions mises en ligne.***

Un-e accompagnateur-trice officiel-le sera à la disposition des candidats.

Les répétitions (gratuites) ont lieu la veille du concours. Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter la régie de l'Orchestre, au plus tard le vendredi 10 mai 2024, à l'adresse suivante : OrchestrePhilharmoniqueConcours@strasbourg.eu

CONDITIONS D'EXERCICE

Prise de fonction : à déterminer d'un commun accord

Obligations contractuelles : 30 services/mois

Rémunération : En référence à la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre, la rémunération brute mensuelle s'établit à 3 886,05 € ou 3 956,08 €, décomposés comme suit :

- Traitement mensuel brut : 3 268,73 € (indice brut 809) ou 3 332,72 € (indice brut 826). Le classement indiciaire dépend de l'expérience professionnelle et artistique.
- Indemnité de résidence : 1 % du traitement mensuel brut/mois
- Indemnité de fonction : 219,05 €/mois
- Indemnité d'expertise : 1/12^e du (traitement mensuel brut + indemnité de résidence) /mois
- Indemnité de sujétion (usure et entretien de l'instrument) : 90,47 €/mois

Compléments de rémunération :

- Forfait audiovisuel : 1827 €/an
- Avance sur redevances : 200 €/an
- Forfait mobilité durable
- Supplément familial de traitement (le cas échéant)
- Participation possible de l'Orchestre à la couverture mutuelle
- Prestations d'action sociale proposées par le CNAS